Répertoire spécifique

Exercer la médiation par l’animal dans la relation d’aide

RS7811 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330, 332
Formacode(s)	44021, 43414, 14421
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/10/2026
Date d'échéance	30/10/2029

Certificateur(s)

CMPA FORMATIONS · SIRET : 90927523200033

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification permet à des professionnels déjà qualifiés dans la relation d'aide d'acquérir une compétence complémentaire leur permettant de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des séances de médiation par l'animal. La certification se veut garantir la maîtrise des pratiques, le respect du bien-être animal, la prise en compte des besoins des bénéficiaires et l'inscription des interventions dans un cadre éthique, réglementaire et pluridisciplinaire. Elle peut être mobilisée en établissement, en cabinet libéral ou dans le cadre d'interventions extérieures.

Le dispositif s'adresse aux professionnels des secteurs du soin et de la santé, de l'accompagnement social, de l'accompagnement éducatif ou pédagogique, ou de l'animation, souhaitant intégrer la médiation par l'animal comme compétence complémentaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

• Analyser les besoins des bénéficiaires en vue d'une intervention de médiation par l'animal, en tenant compte de leurs caractéristiques physiques, cognitives, psychiques et sociales, ainsi que de leurs besoins spécifiques.

• Sélectionner le ou les animaux médiateurs en fonction des objectifs d'intervention, des caractéristiques du public, du lieu et des contraintes réglementaires, en s'assurant de leur aptitude et de leur bien-être, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs et la qualité de l'intervention.

• Préparer l'environnement d'intervention en anticipant les besoins logistiques, matériels et sanitaires liés aux animaux et aux bénéficiaires, afin de garantir un cadre d'intervention sécurisé, hygiénique et accessible en fonction des publics accueillis.

• Élaborer le budget prévisionnel d'une intervention de médiation par l'animal en identifiant l'ensemble des coûts spécifiques liés à l'activité, afin de piloter le financement de la prestation et d'en assurer la viabilité, que l'intervenant exerce en tant que prestataire extérieur, en cabinet libéral ou au sein d'une structure employeuse.

• Concevoir un programme de médiation par l'animal en cohérence avec les besoins analysés, les caractéristiques du public, les contraintes du lieu, le choix des animaux médiateurs et les finalités de l'intervention (thérapeutique, sociale, éducative ou d'animation), en intégrant les exigences éthiques, réglementaires et de bien-être animal.

• Poser le cadre de l'intervention au début de chaque séance auprès de l'ensemble des acteurs présents, en énonçant clairement les objectifs, les règles d'hygiène, de sécurité et de respect des animaux dans un langage adapté aux publics accueillis, afin de sécuriser les acteurs et de créer les conditions d'une relation de confiance.

• Conduire la séance de médiation par l'animal en orchestrant les interactions entre les bénéficiaires, l'animal et l'intervenant selon le programme établi, en adaptant en temps réel son déroulement aux réactions des participants, tout en préservant le bien-être de l'animal et la sécurité de tous, et en assurant une clôture structurée de la séance.

• Inscrire sa pratique de médiation par l'animal dans un cadre éthique et réglementaire rigoureux en garantissant le respect des droits des personnes accompagnées, le bien-être animal et les obligations déontologiques, en identifiant les limites de son champ d'intervention et en assurant la prévention des risques, afin d'exercer une pratique

professionnelle responsable et sécurisée.
• Évaluer les interventions réalisées en analysant les résultats obtenus au regard des objectifs fixés, le déroulement des séances, le bien-être de l'animal et le comportement des participants, afin d'ajuster le programme, de rendre compte à l'équipe et au commanditaire ou à la structure employeuse, et d'améliorer en continu la qualité des interventions.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La médiation animale s’appuie sur un ensemble de règlementations issues de domaines variés.
Les interventions de médiation animale ayant une finalité thérapeutique relèvent exclusivement des professionnels de santé. Ces derniers disposant du cadre déontologique et des compétences nécessaires pour assurer la sécurité et la pertinence de la démarche thérapeutique.
L’accueil d’animaux dans les établissements (éducatifs, sociaux, médico-sociaux) relève de la responsabilité des directions, qui doivent désigner un responsable animalier formé et donner leur autorisation.
La nécessité de détenir la certification "Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS5650)", dite ACACED, ou équivalent, doit être appréciée en fonction des modalités concrètes d’exercice et des espèces concernées.
Tout établissement ou toute personne physique effectuant, pour son compte ou pour le compte d’un tiers, un transport d’animaux vivants vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, etc.…) dans le cadre d’une activité économique doivent respecter le règlement (CE) 1/2005 du conseil du 22 décembre 2004 et notamment les articles 3 et 4 et les prescriptions techniques de son annexe I.
En pratique, la médiation animale repose sur la combinaison de diverses obligations générales et sur la coordination entre intervenants et établissements d’accueil.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une certification de niveau 4 minimum dans l'un des secteurs suivants :
- soin et santé,
- accompagnement social,
- accompagnement éducatif ou pédagogique,
- animation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 professionnels externes à l'organisme certificateur :
- 1 responsable d'établissement médico-social,
- 1 psychologue.

Base légale

Date de décision	30/10/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2026	4	—	—	—
2025	4	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6943

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7811/